RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation du site de la Poterie
Restauration des bâtis et du four intérieur

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 18 décembre 2026 à 19:00

VILLE DE GRADIGNAN
Service Marchés Publics
Allée Gaston Rodrigues - CS 50105
33173 GRADIGNAN CEDEX
Tél : 05 56 75 65 62
Courriel : marchespublics@ville-gradignan.fr

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Réhabilitation du site de la Poterie - Restauration des bâtis et du four intérieur
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles....7
2.5 - Développement durable....7
3 - Les intervenants....8
3.1 - Maîtrise d'œuvre....8
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....8
3.3 - Contrôle technique....8
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....8
4 - Conditions relatives au contrat....8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....9
5 - Contenu du dossier de consultation....9
6 - Présentation des candidatures et des offres....9
6.1 - Documents à produire....10
6.2 - Présentation des variantes....11
6.3 - Visites sur site....11
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau....11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....12
7.1 - Transmission électronique....12
7.2 - Transmission sous support papier....13
8 - Examen des candidatures et des offres....13
8.1 - Sélection des candidatures....13
8.2 - Attribution des marchés....13
8.3 - Suite à donner à la consultation....14
9 - Renseignements complémentaires....14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....14
9.2 - Procédures de recours....14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de réhabilitation du site de la Poterie : restauration des bâtis et du four intérieur.

Lieu d'exécution :
90-92 avenue de la Poterie
33170 GRADIGNAN

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 Lots :

Lots	Désignation
01	GO / Maçonnerie / Pierre de taille / Fondations
01’	Maçonnerie / Taille de pierre / Briques
02	Charpente / Couverture / MOB
03	Charpente métallique
04	Menuiseries bois / Agencement
05	Menuiseries acier / Serrurerie
06	Plâtrerie / Faux-plafonds / Isolation
07	Peinture / Signalétique
08	Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaire
09	Électricité / CFO-CFA
10	VRD
11	Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454100-5	Travaux de réfection

Lots	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
01’	45262500-6	Travaux de maçonnerie et de briquetage
02	45261100-5	Travaux de charpente
	45261210-9	Travaux de couverture
03	45261100-5	Travaux de charpente
	45223210-1	Ossatures métalliques
04	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
	14622000-7	Acier
	44316500-3	Serrurerie
06	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45320000-6	Travaux d'isolation
07	45442100-8	Travaux de peinture
	45316200-7	Installation de matériel de signalisation
08	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie
09	45311200-2	Travaux d'installations électriques
10	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
11	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lots	Exigences minimales détaillées
01	Toute proposition de variante autre que celle faisant l'objet du présent descriptif, devra être accompagnée, lors de la remise des prix, de tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension de la proposition et notamment signaler toutes les incidences possibles en œuvre sur les travaux des autres corps d'état.
02	Toute proposition de variante autre que celle faisant l'objet du présent descriptif, devra être accompagnée, lors de la remise des prix, de tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension de la proposition et notamment signaler toutes les incidences possibles en œuvre sur les travaux des autres corps d'état.
03	Toute proposition de variante autre que celle faisant l'objet du présent descriptif, devra être accompagnée, lors de la remise des prix, de tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension de la proposition et notamment signaler toutes les incidences possibles en œuvre sur les travaux des autres corps d'état.
08	Proposition tant sur le plan économique que sur le plan technique sous réserve toutefois : - de présenter l'offre de base conforme aux marques et avec le détail des prix unitaires demandés au C.C.T.P. ; - de présenter ces variantes détaillées, tant au point de vue technique (schémas, notes de calculs, références du matériel et documentations), que financier (prix unitaires et quantités avec un deuxième bordereau de prix détaillé) et un deuxième acte d'engagement intitulé "variantes entreprise" ; - ces variantes seront examinées en ajoutant à l'offre variante, les incidences financières engendrées sur les autres lots de la réalisation.
09	Proposition tant sur le plan économique que sur le plan technique sous réserve toutefois : - de présenter l'offre de base conforme aux marques et avec le détail des prix unitaires demandés au C.C.T.P. ; - de présenter ces variantes détaillées, tant au point de vue technique (schémas, notes de calculs, références du matériel et documentations), que financier (prix unitaires et quantités avec un deuxième bordereau de prix détaillé) et un deuxième acte d'engagement intitulé "variantes entreprise"; - ces variantes seront examinées en ajoutant à l'offre variante, les incidences financières engendrées sur les autres lots de la réalisation.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSE 03	Verrière étage	Démolition platelage bois existants sur entrée au R+1 du bâtiment principal
02	PSE 03	Verrière étage	Mur ossature bois sur verrière déposée
	PSE 03	Verrière étage	Charpente / couverture
03	PSE 03	Verrière étage	Bac acier sur verrière étage
04	PSE 04	Aménagement	Ensemble tables
05	PSE 03	Verrière étage	Ensemble fenêtres
	PSE 03	Verrière étage	Dépose verrière étage
	PSE 03	Verrière étage	Restauration verrière étage et remplacement des verres
06	PSE 03	Verrière étage	Doublage
07	PSE 03	Verrière étage	Peinture plâtrerie
	PSE 03	Verrière étage	Peinture verrière étage
10	PSE 01a	PSE 01 et 02	Jardin d'exposition - terrassement
	PSE 02	PSE 01 et 02	Voliges métalliques
11	PSE 01c	PSE 01 et 02	Jardin d'exposition – allées en briques
	PSE 01d	PSE 01 et 02	Jardin d'exposition – plantation de vivaces

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par Madame Carole DUPUIS LE MARECHAL Architecte du patrimoine D.P.L.G, en tant que mandataire du groupement,
Siège social : 176 rue Fondaudège – 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.81.69.60
Courriel : archi.lemarechal@9business.fr

L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée de

Madame Agnès Brugeron, Paysagiste – USAGES ET PAYSAGES
4 rue Leyronneire - 33100 - BORDEAUX
Courriel : agnesbrugeron.paysagiste@gmail.com

Le Bureau d'études fluides et VRD VERDI BATIMENT SUD-OUEST
13 rue Archimède - 33700 - MERIGNAC
Courriel : batimentsudouest@verdi.fr

Le Bureau d'études structures ID BATIMENT
4 bis, Chemin de Maujay - 33610 - CANEJAN
Courriel : bordeaux.be@idbatiment.com

La maîtrise d'œuvre est chargée des éléments de mission Base sans EXE.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par Construction.sudouest.fr@dekra.com, représenté Yan BENINTENDI.

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont relatives à :

- L – Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- Hand – Accessibilité aux personnes handicapées

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par la S.A.S. BUREAU ALPES CONTROLES.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : le financement est assuré sur le budget de la Ville, selon les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Les pièces établies par la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études fournies dans le DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation : http://demat-ampa.fr.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est vivement conseillé aux candidats de s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation : http://demat-ampa.fr afin d'être informé des éventuelles modifications.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1)
Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2)
Extrait K ou extrait Kbis

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Références de prestations similaires

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

A titre d'information, l'attributaire devra obligatoirement fournir les pièces suivantes :
- Les attestations justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Les attestations d'assurances professionnelles (responsabilité civile, décennale le cas échéant, ...).
- Renseignements sur l'emploi de travailleurs étrangers mentionnés aux articles D.8254-2 à D.8264-5 du Code du Travail.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) **complété**
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) **complétée au format .ods ou .xls** **Le candidat doit obligatoirement compléter le cadre fourni.**
Le mémoire technique précisant (cf. critères de choix) : - le délai d'intervention, nombre, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation, - organisation et méthodologie envisagée dans le cadre de l'exécution et les références, - dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement et de faibles nuisances
L'attestation de visite
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat et plus particulièrement pour les lots 08 et 09 : - spécifications techniques détaillées, - carnet matériel détaillé - planning d'intervention

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler.
Les candidats devront prendre rendez-vous, au préalable, avec Mme Adeline BONCHE, Directrice des Services Techniques au 05.56.75.65.60.

Une attestation de visite sera remise lors de celle-ci, elle devra être jointe à l'offre de l'entreprise. Toute offre sans attestation de visite sera rejetée.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. **Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.**

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée contre récépissé, avant la date et l'heure limites de réception des offres, aux horaires d'ouverture de la Mairie, à l'adresse suivante :

Ville de Gradignan
Service Marchés Publics
Allée Gaston Rodrigues
CS50105
33173 GRADIGNAN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix	40.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Délai d'intervention, nombre, qualifications et expérience du personnel affecté à la prestation, moyens mis en œuvre pour tenir les délais	*30.0 %*
2.2-Organisation et méthodologie envisagée dans le cadre de l'exécution et références, dans le strict respect des délais - Qualité du matériel/matériau employé	*20.0 %*
3-Dispositif d'organisation du chantier afin de garantir un certain niveau de performance en matière de protection de l'environnement et de faibles nuisances	*10.0 %*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve soit la possibilité d'engager des négociations avec les 3 candidats les mieux notés, soit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

De manière privilégiée, la négociation s'effectuera via la plateforme de dématérialisation https://demat-ampa.fr. Charge aux candidats de veiller à répondre dans les délais, via la plateforme. A l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, elle pourra également s'effectuer par courriel (marchespublics@ville-gradignan.fr).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidats sont informés que la notification du contrat se fera par lettre recommandée électronique. L'attributaire recevra cette notification par mail identifié AR24 sur une adresse comportant @ar24.fr. Attention aux éventuels filtrages des boîtes mail.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, dans les meilleurs délais, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue Tastet
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 0556993800
Télécopie : 0556243903
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.